

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

وَابْتُلُوا الْيَتَامَىٰ حَتَّىٰ إِذَا بَلَغُوا النِّكَاحَ فَإِنْ آنَسْتُمْ مِنْهُمْ رُشْدًا فَادْفَعُوا إِلَيْهِمْ أَمْوَالَهُمْ ^ص وَلَا
تَأْكُلُوهَا إِسْرَافًا وَبِدَارًا أَنْ يَكْبُرُوا ^ج وَمَنْ كَانَ غَنِيًّا فَلْيَسْتَعْفِفْ ^ص وَمَنْ كَانَ فَقِيرًا فَلْيَأْكُلْ
بِالْمَعْرُوفِ ^ج فَإِذَا دَفَعْتُمْ إِلَيْهِمْ أَمْوَالَهُمْ فَأَشْهَدُوا عَلَيْهِمْ ^ج وَكَفَىٰ بِاللَّهِ حَسِيبًا

Et éprouvez (la capacité) des orphelins jusqu'à ce qu'ils atteignent
(l'aptitude) au mariage; et si vous ressentez en eux une bonne conduite,
remettez-leur leurs biens. Ne les utilisez pas (dans votre intérêt) avec
gaspillage et dissipation, avant qu'ils ne grandissent. Quiconque est aisé,
qu'il s'abstienne d'en prendre lui-même. S'il est pauvre, alors qu'il en
utilise raisonnablement: et lorsque vous leur remettez leurs biens,
prenez des témoins à leur encontre. Mais Allah suffit pour observer et
compter.